

Objet	Documentation de livraison - Chorus Pro V2.4
Date du document	27/08/2020
Version	V2.4.4 – Livraison Chorus Pro du 27/08/2020

Introduction

Le présent document a pour objectif de présenter les principales modifications apportées à la solution Chorus Pro dans le cadre de la version 2.4.

Cette version de Chorus Pro a fait l'objet de plusieurs livraisons :

- Version 2.4.1, livrée le 16/07/2020,
- Version 2.4.2, livrée le 29/07/2020,
- Version 2.4.3, livrée le 13/08/2020,
- Version 2.4.4, déployée le 27/08/2020.

Pour les modifications livrées le 27/08 (version 2.4.4), une couleur de police distincte est appliquée à la description des changements, ce qui permet ainsi de repérer plus aisément les modifications déployées lors de la dernière livraison. Pour celles livrées le 29/07 ou le 13/08, la date est précisée.

Ce document est accessible directement depuis le portail Chorus Pro, en cliquant sur le lien « Notes de version » en bas de page.

Le numéro de version applicative est affiché en bas de la page d'accueil Chorus Pro.

Sommaire

1.	Modifications ayant un impact sur le portail	3
1.1.	Outil de vérification de signatures électroniques	3
1.2.	Assistante virtuelle « ClaudIA »	3
1.3.	Paramétrage des structures publiques	3
1.4.	Espace « Factures émises »	3
1.5.	Espace « Factures de travaux »	4
1.6.	Espace « Sollicitations reçues »	4
2.	Modifications ayant un impact sur les services exposés (API)	4

1. Modifications ayant un impact sur le portail

1.1. Outil de vérification de signatures électroniques

- En bas de la page d'accueil du portail Chorus Pro, un nouveau bouton intitulé "Vérifier une signature électronique" donne accès à un utilitaire permettant de vérifier l'acceptabilité technique d'une signature et de télécharger un rapport au format PDF. (13/08/2020)

La vérification effectuée est conforme aux standards européens et à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Pour plus d'information sur ce nouvel outil, rendez-vous sur <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/un-nouvel-outil-de-verification-des-signatures-electroniques/>

1.2. Assistante virtuelle « ClaudIA »

- Une modification a été livrée afin que l'assistante virtuelle (Claudia) fonctionne correctement avec le navigateur Internet Explorer. (29/07/2020)

1.3. Paramétrage des structures publiques

- Un contrôle a été rajouté pour les structures publiques paramétrées avec l'une des deux options suivantes :
 - Le code service doit être renseigné par le fournisseur
 - Le numéro d'engagement ou le code service est obligatoire

Si un gestionnaire de la structure publique veut inactiver ou supprimer un code service et qu'il s'agit du dernier code service actif, alors un message est affiché signifiant que l'action est impossible et qu'il est nécessaire de modifier le paramétrage de la structure avant de finaliser l'action. (27/08/2020)

1.4. Espace « Factures émises »

- Dans le cas d'un dépôt de facture au format Pdf, si le détail des lignes de TVA est renseigné, alors les contrôles du montant total de la TVA et du montant total HT sont correctement effectués.
- L'édition de la liste fiscale filtrée sur un ou plusieurs destinataires fonctionne correctement. Le résultat de la recherche restitue exclusivement les factures transmises aux destinataires sélectionnés. (29/07/2020)

1.5. Espace « Factures de travaux »

- Depuis le 29/07, une maîtrise d'œuvre qui tentait de déposer un état d'acompte (A15) à la suite du projet de décompte mensuel déposé par un fournisseur (A4) obtenait dans certains cas le message d'erreur « La maîtrise d'œuvre est différente de celle indiquée dans la pièce précédente ».
Cette anomalie, qui concernait exclusivement les projets de décompte mensuels (A4) déposés en EDI, est désormais corrigée. (13/08/2020)
- Une maîtrise d'œuvre (MOE) reçoit dorénavant un mail de notification lorsqu'un fournisseur lui transmet une facture de travaux.
- Une maîtrise d'ouvrage (MOA) reçoit un mail de notification lorsqu'une maîtrise d'œuvre (MOE) ou un fournisseur lui transmettent une facture de travaux.
- Lorsqu'un état d'acompte est mis à disposition de la MOA (maîtrise d'ouvrage), cette information est bien restituée dans le fil d'événement. (29/07/2020)
- Une structure publique inactive peut désormais traiter les factures de travaux reçues avant son inactivation. (29/07/2020)

1.6. Espace « Sollicitations reçues »

- Les utilisateurs rattachés à un service de la structure modélisant les services de l'Etat (Siret 11000201100044) peuvent désormais télécharger le détail d'une sollicitation reçue.

2. Modifications ayant un impact sur les services exposés (API)

- Dans le cas d'une soumission de facture via le service exposé "SoumettreFacture", si le détail des lignes de TVA est renseigné, alors les contrôles du montant total de la TVA et du montant total HT sont correctement effectués.